



## **Conditions Générales de Vente**

### **1. Champs d'application – Opposabilité**

#### **1.1. Objet**

Les présentes ont pour objet d'informer le client sur les conditions et les modalités générales de vente dans lesquelles LA BELLE LUNETTERIE procède à la vente de l'équipement optique, du devis à la livraison. Les conditions générales de vente applicables sont celles en vigueur au jour de la commande.

Le client reconnaît avoir pris connaissance au moment de la passation de commande, des conditions particulières de vente énoncées sur ce document, et déclare expressément les accepter sans réserve. Les présentes conditions générales de vente régissent les relations contractuelles entre la société LA BELLE LUNETTERIE et son client, les deux parties les acceptant sans réserve. Ces conditions générales de vente prévaudront sur toutes autres conditions figurant dans tout autre document, sauf dérogation préalable, expresse et écrite.

#### **1.2. Commande**

Toute acceptation d'un devis ou achat de marchandises suppose l'adhésion aux présentes conditions générales de vente. La signature d'un devis vaut commande définitive et ne peut donner lieu à d'éventuelles modifications, sauf nouveau devis accepté ou accord exprès de l'opticien. Les offres de produits et prix sont valables dans la limite des stocks disponibles chez les fournisseurs. En cas d'annulation de la commande, le client conserve l'obligation de payer la totalité des sommes dues à l'opticien. LA BELLE LUNETTERIE se réserve le droit de refuser une commande d'un client avec lequel il existerait un litige sur le paiement d'un précédent achat.

Les systèmes d'enregistrement informatiques sont considérés comme valant preuve, de la nature, du contenu et de la date de la commande. Les informations énoncées par l'acheteur, lors de la prise de commande engagent celui-ci : en cas d'erreur dans le libellé des coordonnées du destinataire ou d'absence des renseignements obligatoires ci-dessus énumérés, le vendeur ne saurait être tenu responsable de l'impossibilité dans laquelle il pourrait être de livrer le produit et d'y être tenu informé.

### **2. Produits**

Les photographies illustrant les produits, n'entrent pas dans le champ contractuel. Si des erreurs s'y sont introduites, en aucun cas, la responsabilité de la société LA BELLE LUNETTERIE ne pourra être engagée. La majorité des montures proposées à ses clients par la société LA BELLE LUNETTERIE sont disponibles en magasin.

### **3. Prix et modalités de paiement**

#### **3.1. Prix**

Les prix sont ceux affichés ou indiqués sur le devis, préalablement remis au client acquéreur par le vendeur, et s'entendent toutes taxes comprises en euros. Le prix indiqué sur la facture est le prix définitif, exprimé toutes taxes comprises et incluant la TVA pour la France et les pays de la CEE. Ce prix comprend le prix des produits, les frais de montage, d'emballage et les frais de transport et de mise à disposition.

#### **3.2. Modalités de paiement**

Sauf accords spéciaux débattus lors de la commande après la remise du devis et précisés sur le bon de commande, le paiement s'effectue par le client acquéreur directement à LA BELLE LUNETTERIE sur le lieu de vente en deux temps : 30% à la commande et le solde à la livraison. Le paiement peut s'effectuer par carte bancaire, chèque ou espèces.

#### **4. Réserve de propriété**

LA BELLE LUNETTERIE conserve la propriété pleine et entière des produits vendus jusqu'au complet paiement du prix, en principal, frais et taxes compris.

#### **5. Livraison**

Après confirmation de commande, LA BELLE LUNETTERIE s'engage à livrer toutes les références commandées par l'acheteur sous un délai de 14 jours ouvrés sous réserves des stocks disponibles chez les fournisseurs. Tout dépassement de délai ne pourra donner lieu ni à dommages et intérêts, ni à retenue ou annulation de la commande par le client.

Toutes les commandes passées à LA BELLE LUNETTERIE sont destinées à l'usage personnel des clients, les clients ou les destinataires des produits s'interdisent toute revente partielle ou totale des produits.

La livraison est effectuée en boutique pendant les heures ouvrables par la remise directe du produit à l'acheteur, soit en cas d'absence, à une autre personne habilitée par le client.

#### **7. Garantie - SAV**

Les produits sont conformes aux réglementations et normes en vigueur en France (DOM TOM inclus). L'opticien ne saurait être tenu responsable en cas de non-respect de la législation du pays où le produit est utilisé. De même, l'opticien ne saurait voir sa responsabilité engagée en cas de dommages indirects du fait de l'achat des produits.

##### **7.1. Vice de fabrication**

L'opticien s'engage à accorder une garantie « vice de forme » (défaut de fabrication de la monture non décelable à la vente), d'une durée minimum de deux ans conformément au code de la consommation article L. 111-1 articles 1641 à 1649 du Code civil à la condition que l'acheteur fasse la preuve du défaut caché. Le vendeur doit légalement en réparer toutes les conséquences (art.1641 et suivants du code civil). si l'acheteur s'adresse aux tribunaux, il doit le faire dans un "bref délai" à compter de la découverte du défaut caché (art.1648 du code civil).

##### **7.2. Garantie adaptation**

L'opticien accorde une « garantie adaptation » (non-adaptation du client aux verres établis par la prescription) d'une durée maximale de 2 mois, applicable à tous types de verres. Il les échange gratuitement par de nouveaux, à prix équivalents. Valable une fois dans le magasin de votre achat initial sur des verres et non applicable en cas de rayure(s). La différence de prix reste à la charge du client et il n'y a pas de remboursement de la différence.

##### **7.3. Garantie relative au Panier A**

Conformément à l'Arrêté du 3 décembre 2018 portant modification des modalités de prise en charge de dispositifs médicaux et prestations associées pour la prise en charge d'optique médicale au chapitre 2 du titre II de la liste prévue à l'article L. 165-1 (LPP) du code de la sécurité sociale :

- Les verres progressifs de classe A sont garantis dans les 3 premiers mois suivant l'achat dans le cas d'une inadaptation visuelle.
- Les montures de classe A : l'opticien-lunetier garantit un remplacement total ou partiel de la monture en cas de casse pendant une période de 2 ans.  
Cette garantie exclut les motifs suivants : rayures, utilisation anormale ou contraire à une utilisation conforme, adaptée et régulière du produit. Cette garantie n'est valable qu'une fois dans la période de 2 ans.

La facture qui vous est remise par l'opticien-lunetier spécifie clairement les garanties dont bénéficie l'assuré. La responsabilité de la société LA BELLE LUNETTERIE est systématiquement limitée à la valeur du produit mis en cause, valeur à sa date de vente et ce sans possibilité de recours envers la marque ou la société productrice du produit.

## **8. Service Après-Vente**

LA BELLE LUNETTERIE vérifie gratuitement votre équipement durant toute sa durée de vie : il assure un nettoyage et effectue les réglages nécessaires.

### **8.1. Entretien à vie**

L'opticien accorde à ses clients une prestation d'entretien, de nettoyage et d'ajustage à titre gratuit et sans limitation de durée.

### **8.2. Réparations**

L'opticien s'engage à réaliser les réparations éventuelles sur votre monture optique dans le but de profiter au maximum de votre vue.

## **9. Réserves de fabrication, montage et retaille**

Dans le cas de montage effectué sur une monture fournie par le client ou de retaille de verres d'un équipement fourni par le client, lorsque la monture et/ou l'équipement a été acquis auprès d'un autre opticien ou d'un tiers, l'opticien décline toutes responsabilités en cas de casse lors du montage et/ou de la retaille. En cas de commande du client se rapportant aux éléments ci-dessus, l'opticien se réserve le droit de refuser la commande s'il estime le risque trop important. Le tarif de la prestation apparaît clairement sur le devis.

## **10. Données nominatives**

Les informations et données personnelles recueillies sont nécessaires à l'élaboration du devis dans le cadre des relations commerciales entre l'opticien et son client. Elles peuvent être transmises aux sociétés qui participent à ces relations et notamment à votre caisse de Sécurité Sociale et à votre Organisme Complémentaire à l'Assurance Maladie (OCAM). Elles feront l'objet, sauf opposition justifiée de votre part d'un enregistrement informatique. Conformément à la Loi Informatique et Liberté de 6 janvier 1978, le client dispose d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles le concernant.

## **11. Litiges**

Le présent contrat est soumis au droit français. LA BELLE LUNETTERIE ne peut être tenue pour responsable des dommages de toutes natures qui pourraient résulter d'une mauvaise utilisation des produits commercialisés. La responsabilité d'LA BELLE LUNETTERIE sera, en tout état de cause, limitée au montant de la commande et ne saurait être mise en cause pour de simples erreurs ou omissions qui auraient pu subsister malgré toutes les précautions prises dans la réalisation des produits. En cas de difficultés dans l'application du présent contrat, l'acheteur a la possibilité, avant toute action en justice, de rechercher une solution amiable notamment avec l'aide du médiateur à la consommation. Conformément aux dispositions des articles L 611-1 et R 612-1 et suivants du Code de la Consommation concernant le règlement amiable des litiges, lorsque le consommateur a adressé une réclamation écrite au professionnel et qu'il n'a pas obtenu satisfaction ou de réponse dans un délai de deux mois, il peut soumettre gratuitement sa réclamation au médiateur de la consommation. Le médiateur doit être saisi dans le délai maximal d'un an à compter de la réclamation initiale. Le médiateur **MCP MEDIATION** peut être saisi directement en ligne à l'adresse suivante : [www.mcpmediation.org](http://www.mcpmediation.org) ou par courrier à : **MÉDIATION DE LA CONSOMMATION et PATRIMOINE - 12 Square Desnouettes - 75015 PARIS.**

## **12 – Force majeure**

Les retards ou la non-exécution des commandes résultant d'un cas de force majeure (incendie, inondation, grève, réglementation ou instruction de la force publique) ou tout autre événement extérieur, imprévisible et irrésistible ne pourront donner lieu à indemnisation et dégage chacune des parties des obligations mises à leur charge.

## **13. Compétence et droit applicable**

Les présentes sont soumises au droit français et tout litige relèvera de la compétence exclusive des tribunaux français